

mai. Nous aurons parcouru entretemps toutes les provinces, y compris les territoires du Nord.

• (1750)

Il serait bon de signaler également que dans ses préparatifs pour la conférence de Stockholm, le Canada est une des 27 nations qui ont été choisies par l'Assemblée générale des Nations Unies pour faire partie d'un comité chargé de préparer la Conférence, de proposer un ordre du jour et de délimiter les secteurs de discussion, car, par sa nature même, la question de l'environnement est si vaste qu'il serait ridicule de songer à régler tous les problèmes qu'elle pose au cours des quelques jours que durera la Conférence. Il fallait nécessairement se limiter aux questions les plus urgentes.

Il serait bon de rappeler en même temps que la conférence de Stockholm a pour premier objectif d'attirer l'attention de toutes les nations sur l'urgence, je dirais, d'étudier la grave question de la pollution.

Nous sommes fortunés, que ce soit un Canadien, M. Maurice Strong, qui agit comme secrétaire général de la conférence de Stockholm. M. Strong est entré en fonction il y a un peu plus d'un an. Il avait évidemment un lourd défi à relever, car on entendait dire, dans les couloirs des Nations Unies, que la conférence de Stockholm était vouée à l'échec. Je crois que c'est tout à l'honneur de M. Strong, qui se reflète évidemment sur le Canada, d'avoir réussi non seulement à remettre la conférence de Stockholm en bonne perspective, mais également de l'avoir préparée de telle façon qu'on peut maintenant affirmer qu'elle commencera bel et bien le 5 juin.

Une des tâches principales du comité préparatoire des 27 nations a été de suggérer au secrétariat de la Conférence, à Genève, des modes d'action, des projets, des propositions qui ont été, la semaine dernière même, communiqués à tous les pays membres des Nations Unies pour qu'ils les étudient et puissent ainsi prendre position.

La consultation populaire que le gouvernement canadien se propose de tenir auprès des Canadiens fera partie du bagage de renseignements que la délégation canadienne apportera avec elle à Stockholm, le 5 juin.

Je dois dire que c'est avec sérieux et avec ouverture d'esprit que le gouvernement canadien entend consulter la population. Ce n'est pas, comme on dit communément en anglais, et comme l'ont malheureusement rapporté certains journaux, du «window dressing». Nous voulons tenir une consultation sérieuse avec le peuple canadien, car nous estimons qu'il prend cette question au sérieux. Et nous savons qu'il pourra contribuer énormément au développement de notre position officielle à Stockholm.

Monsieur l'Orateur, je pourrais parler longtemps sur la conférence de Stockholm. Pour conclure mes remarques, je tiens à rappeler aux députés qu'il serait ridicule, pour le gouvernement, d'affirmer sa position, alors qu'il reste encore quelques mois avant de lancer la consultation directe du peuple canadien. La position canadienne doit être essentiellement flexible. Elle devra probablement l'être jusqu'à la dernière minute. Il y aura évidemment beaucoup de compromis à faire, même si l'on peut compter sur certaines concessions à Stockholm. Mais ce que le gouvernement canadien a sans doute en vue, c'est qu'il y ait consensus sur l'adoption de mesures, de recommandations et, si possible, d'une déclaration universelle relative à l'environnement humain, déclaration qui sera susceptible de ratification par toutes les nations conscientes du sérieux problème de la pollution.

[M. Corbin.]

Monsieur l'Orateur, je voudrais toucher sommairement un sujet qui a été soulevé à la Chambre par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), qui n'est malheureusement pas à la Chambre en ce moment, sujet qui a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs questions au cours des derniers jours à la Chambre.

On a parlé . . .

[Traduction]

On a fait allusion, au cours de ce débat au prélèvement d'un droit de 15c. par tonne de pétrole en vue de constituer une caisse antipollution d'environ 25 millions de dollars. Si j'ai bien compris le député de Dartmouth-Halifax Est (M. Forrestall), il a dit que l'amendement apporté à la loi sur la marine marchande du Canada était une mesure législative déficiente, ou du moins qu'il n'en pensait pas beaucoup de bien. Il est possible que le député ait participé à l'étude détaillée que le comité spécial sur la pollution a faite de ce bill, mais je ne me rappelle pas l'y avoir vu.

Le manque de participation de la part des députés de l'opposition du Nouveau-Brunswick, soit au comité, soit à la Chambre, m'a frappé. Il n'est pas tout à fait juste de prétendre aujourd'hui que c'est une mesure législative déficiente. Je ne peux souscrire à cette opinion de certains députés ayant moi-même participé à tous les travaux du comité sur ce bill qu'on a étudié en détail et à fond.

Certes, je reconnais le bien-fondé de la motion à l'étude. Le motionnaire a aussi travaillé avec acharnement à la modification de la loi sur la marine marchande du Canada. Je rappelle que la plupart des députés ont appuyé l'adoption de cette mesure législative à la Chambre. Certains ont dit que s'y opposer c'était comme s'opposer à la maternité, mais non pas aujourd'hui. Il y a un gouvernement conservateur au Nouveau-Brunswick. C'est peut-être ce qui explique tout. Maintenant que la loi est entrée en vigueur depuis un certain nombre de mois; après y avoir réfléchi peut-être, ils disent aujourd'hui que c'est une mauvaise loi.

Les députés d'en face n'ont pas manqué d'être présents à la réunion du comité lorsque M. K. C. Irving, ses trois fils et une escorte d'avocats ont comparu pour présenter des instances à l'égard de cette mesure. Je respecte M. Irving comme tout bon concitoyen du Nouveau-Brunswick doit le faire. Je le respecte assez pour lui avoir posé de nombreuses questions sur cette mesure à laquelle il était opposé. Il avait des intérêts personnels à faire valoir. C'est équitable. C'est la raison d'être du comité d'écouter les gens qui veulent faire valoir leurs intérêts personnels à l'égard de lois que nous tentons de faire adopter par la Chambre. Tous les députés conservateurs du Nouveau-Brunswick ont tous ajouté leur grain de sel et ont tous posé des questions. Puis ils ont quitté la salle et n'y sont pas revenus pendant tout le temps que nous avons accompli un travail ardu, pendant les nombreuses séances du comité au cours desquelles nous avons étudié et passé au peigne fin tout le bill. Aujourd'hui, ils crient à l'injustice.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Carleton-Charlotte (M. Flemming).

L'hon. M. Flemming: Je me demande si un député s'opposerait à ce que je déclare qu'il est 6 heures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelqu'un s'y opposerait si vous ne le faisiez pas.